

ciation centrale accusait de son côté une recette de 24,216 th., et elle a dépensé, tant en secours dans de grandes calamités, que pour dissiper les traces de la famine dans la Prusse orientale, la somme de 30,472 th. A la fin de 1869, son fonds se montait à 72,846 th.

Le rapport annuel et le procès-verbal de l'assemblée générale contiennent tous deux des détails très-intéressants sur les progrès accomplis quant à l'instruction des infirmières, soit qu'il s'agisse de les tenir prêtes en vue d'une guerre à venir, soit qu'on se propose de les utiliser en temps de paix, pour soigner les malades et les indigents.

Nous mentionnerons en particulier, à ce sujet, les expériences faites par le comité sectionnaire de Hambourg et qui sont clairement décrites dans le *Kriegerheil*.

M. le major Dr Naundorff, secrétaire de la Société Albert, de Dresde, qui entretient les plus amicales relations avec l'Association patriotique de dames de Berlin, a également raconté en détail, à l'assemblée générale, les expériences faites par cette société relativement à cette œuvre.

Le rapport pour 1869 exprime, en terminant, l'espoir et la confiance que l'organisation actuelle des sociétés de secours donnera des preuves de plus en plus évidentes de son excellence, et que l'activité constante des comités sectionnaires ne pourra que grandir en étendue et en résultats heureux; puis, qu'en cherchant à soulager les souffrances physiques, on étudiera de plus en plus attentivement leurs origines morales, afin de les combattre; que le nombre des établissements permanents destinés à écarter les causes de la misère continuera à s'élever; qu'enfin la tâche spéciale, qui consiste à augmenter le personnel de secours et à l'employer au service des indigents et des malades, s'accomplira de mieux en mieux.

Dieu veuille réaliser cette espérance!

RÉUNION DES SOCIÉTÉS DE SECOURS ALLEMANDES A NUREMBERG.

Le Comité central des sociétés allemandes de secours aux militaires blessés et malades en campagne, reliées entre elles par la convention du 20 Avril 1869, s'est rassemblé le 9 et le 18 juin de cette année et a décidé de tenir à Nuremberg une réunion des so-

ciétés de secours allemandes, dans laquelle on discutera uniquement sur des questions pratiques d'égale importance, soit quant aux préparatifs en vue de la guerre, soit quant à l'activité des sociétés en temps de paix.

Nous donnons ci-après le texte de la circulaire adressée aux sociétés allemandes par le Comité central :

« La convention conclue le 20 avril 1869 entre les sociétés allemandes de secours aux militaires blessés et malades en campagne, porte au § 14 :

« Le Comité central provoque de temps à autre des réunions des sociétés allemandes de secours, dans telle ou telle partie de l'Allemagne, afin d'amener un échange d'idées entre leurs membres, sur des affaires concernant l'ensemble de ces sociétés. »

« Nous autorisant de cet article, nous avons, dans notre séance d'aujourd'hui, décidé de convoquer les sociétés de secours de l'Allemagne à une réunion, qui se tiendra à Nuremberg le 10 et le 11 octobre prochain. On y discutera les trois questions suivantes, qui correspondent aux besoins des sociétés de secours allemandes.

« A. Quelles propositions pratiques spéciales pourrait-on formuler, après les expériences tentées jusqu'ici, pour satisfaire en cas de guerre, à la nécessité d'avoir des *infirmières* pleinement capables et parfaitement instruites, propres à combler les lacunes inévitables du service des diaconesses et des sœurs de charité ? Quelle est aussi la meilleure manière d'occuper, en temps de paix, les infirmières formées par les sociétés de secours, afin de leur assurer un traitement convenable et de les trouver prêtes pour le cas d'une guerre ?

« B. Quels sont, en temps de paix, les meilleurs moyens à employer, outre les infirmières, pour s'assurer un *personnel de secours volontaire*, parfaitement apte à toutes les autres œuvres des sociétés en cas de guerre (telles que dépôts, lazarets de sociétés, transport de malades et de blessés, etc.) et prêt à être envoyé dans toutes les directions ?

« C. Quel est, en temps de paix, le meilleur mode de procéder à la préparation des *lazarets de sociétés* ? Quelle organisation faut-il leur donner et quelles sont les œuvres des époques de paix qui peuvent s'y rattacher ?

« Nous y invitons les membres des sociétés de secours allemandes,

y compris ceux des associations de dames, de la manière la plus pressante, dans l'espoir plein de confiance que l'échange de leurs idées aura pour résultat de réveiller les sympathies en faveur de l'œuvre que nous poursuivons, et de frayer de plus en plus les voies à une activité des temps de paix fructueuse et abondamment bénie.

« Nous nous réservons de donner, dans une circulaire ultérieure, les noms des rapporteurs et de leurs collègues, l'indication du local où se tiendra l'assemblée, et l'adresse à laquelle il faudra envoyer à Nuremberg les demandes relatives à la préparation de logements. »

Berlin, le 18 juin 1870.

Le Comité central des Sociétés allemandes de secours
aux militaires blessés et malades en campagne,

(Signé) R. DE SYDOW.

AUTRICHE

RAPPORT ANNUEL DE LA SOCIÉTÉ PATRIOTIQUE

Le Comité central de Vienne a publié le compte rendu de la Société patriotique autrichienne pendant l'année 1869¹.

Ce qui s'est fait à l'occasion des événements de Dalmatie, et dont nous avons déjà instruit nos lecteurs, tient naturellement une large place dans ce document.

Parmi les autres données intéressantes qu'il renferme, nous citerons l'adoption d'un article additionnel aux statuts de la Société en vue de l'extension de son activité, en temps de paix, à tous les accidents dont peuvent être victimes les personnes attachées à l'armée ou à la marine. On y trouve aussi le texte de

¹ Rechenschafts-Bericht des österreichischen patriotischen Hilfsvereins für verwundete Krieger, Militär-Witwen und Waisen. Drittes Vereinsjahr, 1869. Br. in-8° de 85 pages.